



ENQUÊTE MENÉE AUPRÈS DES SURVIVANTS DE VIOLENCE SEXUELLE DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Rédigée par Melissa Lindsay

Division de la recherche et de la statistique

Ministère de la Justice du Canada

2014

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles du ministère de la Justice du Canada.



Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales, et cela sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit ;

d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et le nom de l'organisation qui en est l'auteur ;

d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite du ministère de la Justice du Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère de la Justice du Canada à l'adresse www.justice.gc.ca.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada
représentée par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2014

No de cat. J2-404/2014F-PDF
ISBN 978-0-660-22691-0

Table des matières

Liste des tableaux	3
Remerciements	4
Sommaire	5
1. Objectif et contexte	8
2. Méthodologie	9
3. Constatations	10
3.1 Données démographiques	10
3.2 Violence sexuelle durant l'enfance (VSE).....	11
3.2.1 Signaler la violence sexuelle durant l'enfance	12
3.3 Agression sexuelle à l'âge adulte (ASA)	12
3.3.1 Signaler l'agression sexuelle à l'âge adulte	13
3.4 Effets émotionnels et psychologiques.....	14
3.5 Mécanismes d'adaptation.....	15
3.5.1 Stratégies d'adaptation positives	15
3.5.2 Stratégies d'adaptation négatives.....	17
3.6 Système de justice pénale	19
3.6.1 Apprendre à connaître le système de justice pénale.....	19
3.6.2 Confiance dans le système de justice pénale	19
3.6.3 Se tenir au courant tout le long du processus de justice pénale	20
3.6.4 Information sur le procès et communication des dossiers de tiers.....	20
3.7 Suggestions	20
3.7.1 Ce que les survivants ont besoin de savoir sur le système de justice pénale.....	20
3.7.2 Informer les survivants	21
3.7.3 Comment le système de justice pénale pourrait-il mieux répondre aux besoins des survivants?	21
4. Conclusion	22
Références	25
Annexe A	27

Liste des tableaux

TABLEAU 1. MOTIFS COMMUNS INVOQUÉS PAR LES VICTIMES POUR NE PAS AVOIR SIGNALÉ À LA POLICE LES ACTES DE VIOLENCE SEXUELLE SUBIS DURANT L'ENFANCE (N = 20).....	12
TABLEAU 2. MOTIFS COMMUNS INVOQUÉS PAR LES VICTIMES POUR NE PAS AVOIR SIGNALÉ À LA POLICE LES AGRESSIONS SEXUELLES SUBIES À L'ÂGE ADULTE (N = 13)	13
TABLEAU 3. SOURCES D'INFORMATION SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE	19
TABLEAU 4. DEGRÉ DE CONFIANCE DES RÉPONDANTS À L'ÉGARD DU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE	19

Remerciements

Je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude envers tous les hommes et toutes les femmes qui ont participé à l'étude et qui nous ont confié leurs histoires. Ils ont fait montre d'une force tout à fait admirable. Je voudrais aussi adresser mes remerciements au centre pour les victimes d'agressions sexuelles qui a participé à l'étude pour son soutien et son aide tout au long de l'enquête, laquelle n'aurait pas été possible sans eux. J'aimerais également remercier nos collègues de la Division de la recherche et de la statistique pour leur rétroaction et leur assistance, et notamment Adamira Tijerino qui a lancé le projet et dont l'aide et les conseils ont été très précieux.

Sommaire

La violence sexuelle durant l'enfance (VSE) et l'agression sexuelle à l'âge adulte (ASA) sont parmi les crimes les moins signalés au Canada. Cependant, on sait que la plupart des victimes de ces crimes sont de sexe féminin, puisque 87 % des agressions sexuelles signalées à la police en 2012 ont été faites à l'endroit de femmes. On sait aussi que les Territoires du Nord-Ouest du Canada présentent le taux le plus élevé de crimes violents et d'agressions sexuelles au Canada. Une grande majorité des résidents des territoires sont autochtones et le taux d'actes de violence et d'agressions sexuelles subis par les Autochtones, plus particulièrement les femmes autochtones, est extrêmement élevé.

Étant donné les taux élevés d'agressions sexuelles et la faible fréquence des signalements, il importe de tenter de cerner les expériences et les besoins des femmes autochtones et non-autochtones dans le Nord. La présente étude vise à mieux comprendre les expériences des survivants autochtones de VSE et d'ASA dans les territoires du Nord du Canada en ce qui a trait aux pratiques de signalement, aux stratégies d'adaptation et aux expériences personnelles des victimes à l'égard du système de justice pénale.

Méthodologie

L'étude comporte des entrevues menées auprès de 34 survivants de violence sexuelle durant l'enfance et/ou d'agression sexuelle à l'âge adulte dans les Territoires du Nord-Ouest. La Division de la recherche et de la statistique a collaboré étroitement avec un centre d'aide aux victimes d'agressions sexuelles dans les Territoires du Nord-Ouest pour mettre au point un outil d'entrevue, soit un questionnaire composé de 76 questions, dont des questions de type nominal ainsi que des questions ouvertes (consulter un exemplaire du questionnaire à l'annexe A). Le centre d'aide aux victimes d'agressions sexuelles a recruté des participants et un conseiller du centre a mené les entrevues.

Constatations

Tous les répondants, sauf un, étaient de sexe féminin. Ils avaient entre 17 et 57 ans et 88 % d'entre eux se sont identifiées comme des Autochtones. Le revenu annuel de plus des deux tiers des répondants était inférieur à 15 000 \$.

Parmi les répondants, 20 disent avoir été victimes de violence sexuelle durant leur enfance ainsi que d'agression sexuelle à l'âge adulte.

La majorité (n = 30) des répondants ont été victimes de violence sexuelle durant leur enfance, 24 d'entre eux déclarant par ailleurs avoir subi de multiples incidents de violence sexuelle. Parmi les victimes de violence sexuelle durant l'enfance, plusieurs ont subis de la violence sexuelle par un parent ou un individu jouant le rôle de père non-biologique (par ex., un beau-père). Huit (8) répondants seulement ont signalé à la police les incidents de violence sexuelle subis durant leur enfance, ou en ont parlé à une autre personne qui a signalé la violence sexuelle. La plupart des victimes qui ont signalé la violence sexuelle subie durant l'enfance ont dit l'avoir fait parce qu'elles se sentaient dans l'obligation d'agir ou qu'elles voulaient remédier à des sentiments

négatifs. Vingt (20) répondants disent ne pas avoir signalé les incidents de violence sexuelle à cause de la honte ou de la gêne qu'ils ressentaient ou parce qu'ils ne savaient pas qu'ils pouvaient le faire.

Parmi les répondants, 24 disent avoir été victimes d'agression sexuelle à l'âge adulte, dont certains (n = 14) plusieurs fois. La majorité (n = 22) des répondants connaissaient leur agresseur, qui pouvait notamment être un partenaire intime, une simple connaissance et les parents. Comme dans le cas de la VSE, très peu de répondants ont signalé les agressions sexuelles subies à l'âge adulte (n = 10). Les personnes qui l'ont fait ont invoqué pour cela des motifs semblables à ceux invoqués par les personnes ayant signalé des incidents de VSE; de même pour les personnes qui n'ont pas signalé les agressions sexuelles subies à l'âge adulte, car elles ont invoqué des motifs semblables à ceux invoqués par les répondants n'ayant pas signalé la violence sexuelle subie durant l'enfance.

Les répondants disent presque tous avoir éprouvé des effets émotionnels et/ou psychologiques en conséquence de leur victimisation. Certains des effets qu'ils ont mentionnés sont la dépression, l'anxiété et la difficulté à faire confiance. Plusieurs participants ont éprouvé de multiples effets et plusieurs ont lutté contre leurs traumatismes pendant toute leur vie.

On a également demandé aux répondants de décrire les mécanismes auxquels ils recouraient pour réduire les effets de leur traumatisme. La majorité d'entre eux font état de multiples mécanismes, dont certains sont négatifs et d'autres, positifs. Les stratégies d'adaptation comprenaient la religion et la spiritualité, les aidants naturels et les aidants professionnels, le bénévolat et l'aide apportée à autrui. Les stratégies d'adaptation négatives comprenaient les comportements de dépendance, les actes autodestructeurs et les tentatives de suicide.

On a posé aussi plusieurs questions aux répondants sur le système de justice pénale. Les répondants disent avoir été renseignés sur le système de justice pénale grâce à diverses sources et à divers véhicules, notamment les médias et la police. À la question de savoir s'ils avaient confiance dans les divers intervenants du système de justice pénale, dont la police, les tribunaux et le système de justice en général, la majorité des participants ont répondu qu'ils n'avaient pas confiance dans ces intervenants.

Les répondants ont formulé des suggestions à l'intention des autres survivants de VSE et d'ASA à propos de ce qu'il est nécessaire de savoir sur le système de justice pénale. Plusieurs répondants ont incité d'autres survivants à signaler la violence sexuelle et leur faisaient savoir qu'ils pouvaient obtenir de l'aide, tout en les avertissant que le processus pourrait être long et difficile. Les répondants ont proposé plusieurs idées pour communiquer ces renseignements aux survivants, plusieurs répondants suggérant de sensibiliser les élèves par les programmes scolaires et avec l'aide des conseillers scolaires.

Enfin, les participants ont formulé plusieurs suggestions visant à faire en sorte que le système de justice pénale réponde mieux aux besoins des survivants. Il en est ressorti trois principaux thèmes : les survivants ont besoin de soutien; ils ont besoin de plus d'aide pour s'y retrouver dans le système de justice pénale; les répondants souhaitent qu'on trouve un équilibre entre les manières dont les survivants et les accusés sont respectivement traités.

Conclusion

L'étude donne une vue d'ensemble des expériences des survivants de violence sexuelle dans l'un des territoires nordiques du Canada. Un grand nombre des survivants avaient été victimes de VSE et d'ASA au cours de leur vie. Conformément à des recherches antérieures sur la victimisation sexuelle, l'étude a révélé que peu avaient signalé la violence et/ou l'agression sexuelle à la police. Les survivants ont également décrit un certain nombre d'effets psychologiques et émotionnels causés par leurs expériences traumatiques ainsi que plusieurs stratégies d'adaptation positives et négatives, qui correspondent également aux constatations de recherches précédentes. De plus, les survivants ont présenté leurs visions du système de justice pénale et de la façon dont le système de justice pénale pourrait fonctionner pour mieux répondre aux besoins des survivants de violence sexuelle. Nous espérons que l'information contenue dans le présent rapport pourra être utilisée par les parties concernées dans leur travail pour mieux répondre aux besoins des survivants de violence sexuelle.

1. Objectif et contexte

La présente étude vise à mieux comprendre les expériences des survivants de violence sexuelle durant l'enfance (VSE) et d'agression sexuelle à l'âge adulte (ASA) dans l'un des territoires nordiques du Canada, du point de vue des pratiques de signalement, des stratégies d'adaptation et des expériences des victimes en ce qui a trait au système de justice pénale. Il est difficile de déterminer avec exactitude la véritable nature et la prévalence de la VSE et des ASA, car ces crimes violents sont parmi les moins signalés au Canada. À dire vrai, en 2009, on estime que 88 % des victimes de plus de 15 ans qui ont signalé elles-mêmes l'agression qu'elles ont subie, n'ont pas signalé l'incident à la police (Perreault et Brennan 2010). Ce que l'on sait sur ces crimes, toutefois, est que les victimes de VSE ainsi que d'ASA sont pour la plupart de sexe féminin. Les femmes représentent la majorité (87 %) des survivants d'agressions sexuelles signalées à la police (niveaux 1, 2 et 3) en 2012¹ et 70 % des agressions sexuelles autodéclarées en 2009 (Perreault et Brennan) 2010.

Ce que l'on sait aussi est que les territoires nordiques du Canada présentent le taux le plus élevé de crimes violents et d'agressions sexuelles au Canada. En 2010, le taux des agressions sexuelles signalées à la police dans les territoires était de 2 à 6 fois plus élevé qu'au Manitoba, la province présentant le taux le plus élevé d'agressions sexuelles signalées à la police².

Les Autochtones constituent un grand pourcentage de la population des territoires³. Un taux beaucoup plus élevé d'Autochtones que de non-Autochtones subissent la victimisation, aussi bien dans les provinces que dans les territoires. (Perreault 2011; Perreault et Hotton Mahony 2012). Par exemple, dans les provinces canadiennes en 2009, le taux d'agressions sexuelles autodéclarées était de près de trois (3) fois plus élevé chez les Autochtones que chez les non-Autochtones (Perreault et Brennan 2010). Dans les territoires en 2009, le taux de victimisation violente autodéclarée (dont les agressions sexuelles, les vols qualifiés et les agressions physiques) était plus élevé parmi les Autochtones (252 sur 1 000 habitants) que parmi les non-Autochtones (145 sur 1 000 habitants) (Perreault et Hotton Mahony 2012). Plus précisément, un taux extrêmement élevé de femmes autochtones sont victimes d'actes de violence. En 2009, le taux de victimisation violente autodéclarée était trois fois plus élevé chez les femmes autochtones que chez les femmes non-autochtones. (Brennan 2011).

Les femmes autochtones des territoires sont parmi les populations les plus vulnérables au Canada, en ce qui a trait aux crimes violents et aux agressions sexuelles. Étant donné les pourcentages élevés d'agressions sexuelles et la faible fréquence des signalements, il est important de comprendre leurs expériences, ainsi que celles des femmes non-autochtones dans le Nord, pour s'assurer de bien cerner leurs besoins.

Les victimes d'actes criminels peuvent se prévaloir de plusieurs services dans les territoires du Nord-Ouest. Les centres d'aide aux victimes dispensent divers services, dont les suivants :

¹ Ces données reposent sur les données obtenues du Centre canadien de la statistique juridique.

² Ces données ont été obtenues à la suite d'une requête spéciale adressée au Centre canadien de la statistique juridique.

³ Les plus grands pourcentages de personnes autochtones au Canada sont au Nunavut (85 %), puis dans les Territoires du Nord-Ouest (50 %) et au Yukon (25 %) (site Web de 2010 de Statistiques Canada).

distribution d'informations, aiguillage vers des programmes de la collectivité et soutien et aide en ce qui a trait aux déclarations de la victime et à la présence au tribunal⁴. Les programmes des centres d'aide aux victimes sont disponibles dans un certain nombre de collectivités dans le territoire. Dans les régions rurales et éloignées, des services sont dispensés par téléphone et il y a des services de liaison disponibles dans certaines collectivités. Les victimes peuvent également obtenir des services de coordonnateurs des témoins de la Couronne (CTC), lesquels sont des fonctionnaires fédéraux à l'emploi du Service des poursuites pénales du Canada. Les CTC « localisent et soutiennent les victimes d'actes criminels et les témoins et les préparent à leur rôle dans la poursuite de crimes. Les CTC font office d'agents de liaison entre le procureur de la Couronne et les victimes/témoins, en tenant les deux parties au courant des faits nouveaux et des situations qui influent sur le cas. Les CTC encouragent le recours à la déclaration de la victime, aident à la mise en place des aides au témoignage, sont présents au tribunal avec les victimes/témoins et effectuent un suivi avec eux, au besoin » (Levan 2010, 4). En plus des services d'aide aux victimes, les Territoires du Nord-Ouest ont un certain nombre d'organisations non gouvernementales qui dispensent des services aux victimes, dont le centre qui a participé à la présente étude.

La présente étude fait suite à une enquête menée vers la fin des années 90 auprès des survivants d'agression sexuelle (Hattem 2000) qui portait sur la production et la communication de dossiers de tiers⁵. Outre des questions sur la communication de dossiers de tiers, la présente étude comporte des questions sur le degré de confiance des survivants dans le système de justice pénale, sur la façon dont ils ont été renseignés sur le système de justice et on y demande aux survivants s'ils ont des suggestions sur les façons de mieux faire comprendre le système de justice pénale et de l'améliorer afin de mieux répondre aux besoins des survivants de violence sexuelle.

2. Méthodologie

La présente étude devait reposer sur les entrevues menées auprès de 35 survivants de violence sexuelle dans les Territoires du Nord-Ouest. L'une de ces personnes n'a toutefois pas été capable de répondre au questionnaire, si bien que les analyses ci-dessous reposent sur les renseignements recueillis auprès de 34 personnes. Les données ont été recueillies dans trois collectivités des Territoires du Nord-Ouest. Les entrevues ont eu lieu en 2009.

Les questions précises qui orientaient l'étude consistaient notamment dans les suivantes :

1. Quelles ont été les expériences des survivants relativement à la violence sexuelle durant l'enfance et/ou à l'âge adulte? Dans quelle mesure les participantes ont-elles vécu les deux types de violence sexuelle?

⁴ <http://www.justice.gov.nt.ca/victimservices/documents/VictimServicesCard.pdf>

⁵ Au cours des années 1980 et 1990, les législateurs ainsi que les tribunaux ont apporté des modifications importantes aux lois canadiennes en matière d'agressions sexuelles (voir McDonald et al 2004). L'une des modifications apportées a ajouté des dispositions au *Code criminel* relativement à la communication des dossiers de tiers, ce qui a donné lieu à l'adoption du projet de loi C-46 en 1997 (McDonald et al 2004). Cette législation a été confirmée en 1999 par la Cour suprême dans le pourvoi *R. c. Mills* (R. c. Mills, [1999] 3 R.C.S. 668).

2. Quelle a été l'incidence de la violence ou de l'agression sexuelle sur les participants? Quels types de mécanisme d'adaptation les participants emploient-ils?
3. Quels facteurs ont facilité et/ou ont nui au signalement de l'incident à la police?
4. Quelles expériences les survivants qui ont signalé l'incident de violence sexuelle à la police ont-ils eu avec le système de justice pénale? Quel est le niveau global de confiance des participants à l'égard du système de justice pénale?
5. Quelles sont les principales sources d'information par lesquelles les survivants se renseignent sur le système de justice pénale?
6. Quelles seraient les principales suggestions des répondants en ce qui a trait à ce que les survivants de violence sexuelle devraient savoir à propos du système de justice pénale et quant à la façon dont le système de justice pénale pourrait mieux répondre aux besoins des survivants d'agression sexuelle?

L'outil d'entrevue consistait en un questionnaire de 76 questions, certaines étant de type nominal et d'autres étant des questions ouverte (on trouvera un exemplaire du questionnaire à l'annexe A). Le questionnaire comprenait des questions portant sur les données démographiques et sur les expériences des répondants concernant la VSE et l'ASA. Il comportait aussi des questions sur les effets psychologiques des abus, sur les stratégies d'adaptation, sur les pratiques de signalement et sur les expériences des répondants en ce qui a trait au système de justice pénale ainsi que sur leur degré de confiance dans ce système. Le questionnaire, qui reposait sur celui utilisé dans l'étude de Hattem (2000)⁶, a été davantage élaboré en collaboration avec plusieurs centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle. Un centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle dans les Territoires du Nord-Ouest a lui aussi participé à l'élaboration du questionnaire et a donné des rétroactions en ce qui a trait à la prise en compte d'importants facteurs culturels existant dans les collectivités du Nord. Les entrevues ont été menées par un conseiller avec le centre dans les Territoires de Nord-Ouest.

Le centre dans les Territoires de Nord-Ouest a recruté des répondants par le truchement d'autres organismes de prestation de services, ainsi qu'en joignant des clients actuels et antérieurs, par téléphone, par courriel et en personne. Les personnes ainsi jointes ont été conviées à participer à l'étude, par une invitation écrite qui expliquait l'objectif et la nature de l'étude. Les répondants ont reçu 50 \$ pour payer leurs déplacements et les coûts de garde d'enfants. Avant les entrevues, les répondants ont été davantage informés sur l'étude (notamment en ce qui a trait à la nature confidentielle des renseignements recueillis), ainsi qu'une liste de services d'aide et de counseling. Les répondants ont également été évalués quant à leur niveau de détresse avant l'enquête pour s'assurer qu'ils étaient capables de participer et pour déterminer les effets potentiels de leur participation à l'enquête.

3. Constatations

3.1 Données démographiques

Tous les répondants, sauf un, étaient de sexe féminin. Ils étaient âgés entre 17 et 57 ans et leur âge médian était de 40 ans. La plupart des répondants se sont identifiés comme des Autochtones

⁶ On peut obtenir un exemplaire du rapport à l'adresse : http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/r00_4/r00_4.pdf

(n = 30) et les autres se sont identifiés comme des blancs. Plusieurs répondants étaient célibataires (n = 15), six étaient en union de fait et les autres étaient mariés, faisaient des fréquentations ou étaient séparés ou divorcés. Quatorze participants avaient commencé leurs études secondaires; les autres répondants avaient commencé des études postsecondaires (n = 11), avaient terminé des études secondaires (n = 5) ou avaient terminé l'école primaire (n = 4). Le revenu annuel de la majorité des répondants (n = 22) était de moins de 15 000 \$.

3.2 Violence sexuelle durant l'enfance (VSE)

L'étude porte sur les expériences des répondants en ce qui a trait à la VSE et à l'ASA. Des recherches antérieures ont révélé que les personnes ayant été victimes de VSE sont plus susceptibles d'être de nouveau victimes d'un acte de violence (p. ex., Classen et coll., 2005; Ogloff et coll., 2012), y compris d'une agression sexuelle à l'âge adulte (p. ex., Desai et coll., 2002). Plusieurs répondants (n = 20) ont déclaré avoir été victimes des deux types d'abus. Dans la présente section ainsi que dans la section 3.3, nous étudierons séparément les deux types d'expériences de manière détaillée; dans le reste du rapport, nous considérerons les expériences ensemble, sauf indication contraire.

Plusieurs répondants ont défini, dans le cadre de la présente étude, l'agression sexuelle à l'âge adulte comme un incident ayant eu lieu durant leur adolescence. Dans le *Code criminel du Canada*, l'âge qui s'applique à la définition de l'enfant dans les diverses infractions ayant trait à la violence sexuelle durant l'enfance varie. Par exemple, à l'article 151 (contacts sexuels) et à l'article 152 (incitation à des contacts sexuels), un enfant est défini comme ayant moins de 16 ans, tandis qu'à l'article 163.1 (pornographie juvénile) et à l'article 172.1 (leurre), un enfant est défini comme ayant moins de 18 ans. De plus, les dispositions relatives à l'utilisation de dispositifs (articles 486.1 à 486.3) s'appliquent à des enfants de moins de 18 ans. Aux fins de la présente étude, l'équipe de recherche a défini la VSE comme un abus ayant eu lieu lorsque le répondant avait 15 ans ou moins, et l'agression sexuelle à l'âge adulte, comme une agression ayant eu lieu lorsque le répondant avait 16 ans ou plus.

Trente répondants à l'étude ont déclaré avoir été victimes de violence sexuelle durant leur enfance. La plus grande partie d'entre eux (n = 24) avaient subi de multiples incidents de violence sexuelle. Les répondants ont déclaré avoir été victimes de VSE entre les âges de 2 et 14 ans, l'âge où les incidents de VSE se sont produits le plus fréquemment étant 8 ans. Plusieurs répondants ont dit avoir subi de la violence sexuelle par un parent ou un individu jouant le rôle de père non-biologique (par ex., un beau-père).

Les répondants ont fait état de plusieurs formes de violence sexuelle et de plusieurs niveaux de gravité, allant des attouchements à la pénétration. Treize répondants ont déclaré avoir été menacés verbalement par le délinquant et 11 ont dit que le délinquant avait fait de telles menaces relativement à la sécurité d'autres personnes (par ex., des membres de la famille et des amis). Plusieurs répondants (n = 17) ont déclaré que le délinquant avait fait usage de la force physique, ce qui, dans 9 cas, a causé des blessures au survivant. Deux participants ont répondu que le délinquant avait utilisé une arme, dont des ciseaux, un couteau et un pistolet. Trois répondants ont dit avoir été drogués durant l'infraction; dans deux cas, on avait fait boire de l'alcool à la victime.

3.2.1 Signaler la violence sexuelle durant l'enfance

Un grand nombre de répondants (n = 20), parmi ceux qui ont déclaré avoir été victimes de VSE, n'ont pas signalé l'incident à la police ou ne l'ont pas fait signaler par une autre personne. Au moment de l'enquête, seul un répondant envisageait de signaler la violence sexuelle à la police. Certains participants ont choisi de ne pas signaler l'incident de violence sexuelle en raison de leurs sentiments de honte et de gêne, tandis que d'autres ne savaient pas qu'ils pouvaient le signaler ou pensaient qu'on ne les croirait pas. Le tableau 1 ci-dessous fait ressortir d'autres motifs fréquents pour lesquels les répondants ont décidé de ne pas signaler l'incident de VSE à la police.

TABLEAU 1. MOTIFS COMMUNS INVOQUÉS PAR LES VICTIMES POUR NE PAS AVOIR SIGNALÉ À LA POLICE LES ACTES DE VIOLENCE SEXUELLE SUBIS DURANT L'ENFANCE (N = 20)⁷

Motifs invoqués pour ne pas avoir signalé la VSE	N
Honte/gêne	7
Ne savait pas qu'on pouvait signaler	5
Avait l'impression qu'on ne la croirait pas	4
Pour le bien de la famille	4
Intimidation culturelle ⁸	4
Pas d'appui de la famille	3
Peur de l'agresseur	3

Source : Enquête sur les personnes ayant survécu à la violence sexuelle, 2009

Huit (8) participants ont signalé la violence sexuelle à la police ou à une autre personne qui a signalé la violence sexuelle à la police. Parmi ces 8 participants, la plupart (n = 5) l'ont fait parce qu'ils se sentaient dans l'obligation d'agir. D'autres raisons pour procéder à un signalement étaient notamment le besoin de remédier à des sentiments négatifs (n = 2) et le fait que des conseillers (n = 2), des membres de la famille (n = 2) ou des amis (n = 1) recommandaient de signaler la violence sexuelle. Le temps que les répondants ont mis avant de signaler la violence allait de immédiatement après l'incident ou les incidents, jusqu'à 27 ans après le ou les incidents.

3.3 Agression sexuelle à l'âge adulte (ASA)

Vingt-quatre (24) participants ont déclaré avoir été victimes d'agression sexuelle à l'âge adulte et 14 d'entre eux ont subi plusieurs agressions sexuelles. Les participants ont déclaré avoir subi une ASA entre les âges de 16 et de 48 ans, l'âge présentant la plus grande fréquence d'agressions étant 16 ans. Dans la majorité des cas (n = 22), le délinquant était connu du répondant. Les répondants ont dit que le délinquant était un partenaire intime (n = 7), de simples connaissances (n = 4) et des parents (n = 4). Sept (7) participants ont déclaré que des membres de leur famille ou de la collectivité pensaient que le participant avait une relation avec le délinquant ou faisaient le commentaire qu'il avait une telle relation⁹.

⁷ Veuillez noter que les participants pouvaient donner plus d'une raison pour ne pas signaler la VSE.

⁸ L'intimidation culturelle comprend la mauvaise médecine et d'autres types d'intimidation.

⁹ Cette question a été ajoutée pour tenir compte de la possibilité que les résidents de la collectivité, dans la mesure où ils croient que la victime avait une relation avec l'accusé, ne perçoivent pas l'incident comme un crime.

Les répondants ont déclaré avoir subi plusieurs types d'agressions sexuelles, dont la pénétration. Un certain nombre de répondants (n = 10) ont dit avoir été menacés verbalement par le délinquant et 5 répondants ont déclaré que le délinquant avait proféré de telles menaces relativement à la sécurité d'autres personnes (par ex. des membres de la famille ou des amis). Plusieurs répondants (n = 20) ont déclaré que le délinquant avait fait usage de la force durant la perpétration de l'infraction. La force utilisée durant la perpétration de l'agression sexuelle avait causé des blessures à 11 répondants et 8 répondants ont nécessité des soins médicaux. Deux répondants ont déclaré que le délinquant avait fait usage d'une arme durant la perpétration de l'infraction; dans les deux cas, un pistolet a été utilisé. Un répondant a déclaré avoir été drogué au moment de la perpétration de l'infraction et a dit que de la drogue avait été versée dans une boisson alcoolique.

3.3.1 Signaler l'agression sexuelle à l'âge adulte

Comme pour la violence sexuelle durant l'enfance, un grand nombre (n = 14) de répondants ayant été victimes d'ASA n'ont pas signalé l'incident à la police ou ne l'ont pas fait signaler par une autre personne à la police. Au moment de l'enquête, aucun des répondants n'envisageaient de signaler l'incident d'ASA à la police. Les motifs les plus fréquemment invoqués pour ne pas signaler l'agression sexuelle à la police étaient la honte et la gêne, la crainte de ne pas être cru et la peur de l'agresseur. Le tableau 2 ci-dessous fait ressortir les motifs les plus fréquemment invoqués pour ne pas signaler l'ASA.

TABLEAU 2. MOTIFS COMMUNS INVOQUÉS PAR LES VICTIMES POUR NE PAS AVOIR SIGNALÉ À LA POLICE LES AGRESSIONS SEXUELLES SUBIES À L'ÂGE ADULTE (N = 13)¹⁰

Motif pour ne pas signaler l'ASA à la police	N
Honte/gêne	5
Avait l'impression qu'on ne la croirait pas	4
Peur de l'agresseur	3
Pas d'appui de la famille	2
Pas confiance dans le système de justice pénale	2
Estimait qu'il n'y avait pas assez d'éléments de preuve	2
Mauvaise expérience de signalement (auparavant)	2

Source : Enquête auprès des personnes ayant survécu à la violence sexuelle, 2009

N manquant = 1

Dix (10) répondants victimes d'ASA ont signalé l'agression à la police ou ont fait signaler l'agression à la police par une autre personne. Les motifs invoqués pour signaler l'agression étaient notamment le besoin d'agir, le besoin de remédier à des sentiments négatifs et le fait qu'un membre de la famille ou un ami recommandait de signaler l'agression. Le temps que les répondants ont mis avant de signaler l'agression allait de peu de temps après l'agression jusqu'à une semaine après.

¹⁰ Veuillez noter que les participants pouvaient donner plus d'une raison pour ne pas dénoncer les agressions.

3.4 Effets émotionnels et psychologiques

La VSE et l'ASA peuvent avoir des effets très nocifs sur les survivants. On établit que les survivants de VSE présentent un certain nombre de symptômes, dont « la dépression, l'état de stress post-traumatique (ESPT), les plaintes somatiques, l'agression, les problèmes de comportement et la conduite sexualisée » [Traduction] (Kendall-Tackett et coll., 1993, cité dans Wathen 2012, 13). La VSE peut également avoir des effets à long terme. Ces derniers comprennent « l'état de stress post-traumatique (ESPT), les troubles d'hyperactivité avec déficit de l'attention (THADA) et les problèmes de comportement, notamment le retrait, la conduite sexualisée et un comportement agressif. Des problèmes liés à la dépression, à l'anxiété, aux pensées suicidaires, au trouble bipolaire, à la violence et à la toxicomanie découlent également de la VSE » [Traduction] (Mullers et Dowling 2008, 1428). Les survivants de l'ASA peuvent également éprouver un grand nombre d'effets négatifs, notamment la vigilance angoissée, la dépression, la dissociation et les préoccupations d'ordre sexuel (Elliott et coll., 2004).

À dire vrai, les effets émotionnels et psychologiques du traumatisme ont été notés de manière très manifeste chez les répondants, dans le cadre d'une question ouverte. Presque tous les répondants ont indiqué qu'ils avaient subi des dommages émotionnels et/ou psychologiques en conséquence de l'expérience traumatique. Les dommages psychologiques subis en conséquence de l'abus sexuel d'enfant étaient très similaires aux dommages subis en conséquence des agressions sexuelles à l'âge adulte.

La dépression, l'angoisse et les difficultés à faire confiance

Les sentiments qui accompagnent la dépression sont les effets émotionnels et psychologiques les plus fréquemment cités par les répondants. Ils comprennent le sentiment d'être sans valeur, le sentiment d'être dépourvu de pouvoir et les pensées suicidaires. En plus de ces symptômes de dépression, les sentiments de honte et de culpabilité, de faible estime de soi, de blâme de soi et d'isolement étaient également fréquents. En vérité, plusieurs participants ont cité des conséquences psychologiques multiples. L'un des participants a décrit dans les termes suivants les multiples effets psychologiques :

Les impacts psychologiques émotionnels étaient [...] massifs. J'étais énormément déprimé, j'avais des idées suicidaires et j'avais vraiment le sentiment que j'étais une chose sans valeur et que je ne pouvais rien faire à propos de rien. Si bien que réellement, je n'avais pas réellement [...] un système de valeurs de base auquel j'aurais pu m'identifier... [Traduction]

L'angoisse est également un sentiment très fréquemment cité par les répondants. Des répondants disent éprouver des flashbacks et quelques-uns, qui ayant été victimes de violence sexuelle durant l'enfance, disent souffrir de symptômes associés à l'état de stress post-traumatique. De même, certains répondants ont dit éprouver des sentiments de peur. Certains disent avoir peur du délinquant, tandis que d'autres éprouvent une crainte générale.

Plusieurs participants ont aussi mentionné des difficultés à faire confiance et dans leurs relations personnelles. Pour certains répondants, cette absence de confiance s'ajoutait à d'autres difficultés psychologiques. L'un des répondants a décrit ainsi les impacts :

Je ne peux conserver une relation plus de trois mois quel que soit l'homme ou [...] je n'ai pas confiance [...], j'ai réellement une faible estime de moi... j'ai même... tenté de commettre un suicide et... je ne sais pas, j'ai réellement des difficultés dans les relations personnelles... [Traduction]

Les effets psychologiques et émotionnels de longue durée

Pour certains répondants, les effets psychologiques de la violence et/ou de l'agression sexuelle étaient continuels. L'un des répondants, qui a raconté les luttes continues qu'il avait en conséquence de l'agression, a clairement formulé les effets de longue durée de l'abus et/ou de l'agression dont il avait été victime :

Eh bien, je me suis juste [...] je me suis juste tracassée pendant combien d'années. Je ne fais que... [penser] au passé qui a été le mien. Et à cause de ce gars qui a rendu ma vie misérable [...] j'ai l'esprit fatigué. Je suis seulement déprimée... je ne dors pas assez, juste du stress continuellement, stressé tout le temps. J'essaie de ne pas penser à mon passé mais il ne fait que... revenir et me tracasser encore et encore depuis combien d'années. [Traduction]

3.5 Mécanismes d'adaptation

Des recherches antérieures ont révélé que les victimes d'actes criminels peuvent adopter un certain nombre de stratégies pour surmonter leurs expériences traumatiques, et elles peuvent être positives ou négatives (Hill, 2009). Dans la présente étude, les participants ont décrit, dans le cadre d'une question ouverte, les mécanismes d'adaptation positifs et négatifs qu'ils utilisent pour réduire les effets de leur traumatisme, dont bon nombre sont des mécanismes d'adaptation communs utilisés par les victimes d'actes criminels (p. ex. obtenir des conseils et l'automutilation). De plus, la majorité des participants ont déclaré utiliser de multiples moyens, certains positifs et d'autres négatifs, pour réduire ces effets. Plusieurs des stratégies d'adaptation utilisées par les personnes victimes de violence sexuelle durant l'enfance étaient également utilisées par les victimes d'agression sexuelle à l'âge adulte.

3.5.1 Stratégies d'adaptation positives

Les répondants disent adopter plusieurs stratégies d'adaptation positives, dont un intérêt accru pour la religion, les aidants naturels et les aidants professionnels, le bénévolat et l'aide à autrui, l'adaptation axée sur les émotions et le recadrage cognitif.

La religion et la spiritualité

[...] le dimanche il y avait toujours l'église. [Traduction]

L'un des moyens les plus fréquents utilisés par les survivants pour réduire les effets des traumatismes était la religion et la spiritualité. Les survivants de VSE et d'ASA ont les uns et les autres mentionné l'intérêt porté à la religion comme stratégie de survie. Plusieurs participants ont raconté que la fréquentation de l'église et la prière les aidaient.

Les aidants naturels et les aidants professionnels

Les aidants, aussi bien naturels que professionnels, jouent un rôle important pour aider à mitiger les effets des actes de violence, en particulier dans les cas de violence sexuelle (Hill 2009). Que le soutien des victimes soit donné par des aidants naturels, par exemple par la famille ou les amis, ou par des aidants professionnels, par exemple des conseillers ou des professionnels de la santé, plusieurs répondants disent avoir eu des gens qui les ont soutenu dans leur vie à l'époque des abus ou des agressions et plusieurs disent s'être tournés vers ces personnes pour les aider à surmonter leur traumatisme. Le recours à des aidants professionnels était plus fréquent chez ceux qui avaient subi une agression sexuelle à l'âge adulte.

Le bénévolat et l'aide à autrui

Certains répondants ont commencé à aider de manière bénévole d'autres survivants de violence sexuelle et d'agression sexuelle. Les survivants de VSE et d'ASA ont les uns et les autres mentionné cette stratégie.

Adaptation axée sur les émotions

Plusieurs répondants disent utiliser des stratégies d'adaptation axée sur les émotions. L'adaptation axée sur les émotions « consiste à entreprendre des activités qui visent à changer directement les sentiments de la victime » (Hill 2009, 47). Des activités pour se tenir occupé, telles les sports, la lecture, le dessin et le nettoyage, sont des exemples d'activités d'adaptation axée sur les émotions utilisées par les répondants. D'autres disent utiliser l'automotivation positive et la pensée positive, par exemple choisir de penser à des souvenirs positifs plutôt que de réfléchir à des choses négatives.

L'une des participantes a raconté comment elle se concentrait sur ses buts plutôt que de réfléchir à l'agression :

J'essaie de ne pas y penser. J'essaie de trouver d'autres manières de réfléchir à d'autres choses dans ma vie qu'il faut que je règle, plutôt que de toujours regarder en arrière et d'être toujours déprimée à cause de ça et de dire : ça m'est arrivé avant, tu sais, alors je devrais faire quelque chose comme sortir et aller boire parce que je ne peux pas garder cette colère à l'intérieur de moi parce que si je le fais ça commence à affecter les gens autour de moi. [Traduction]

Le recadrage cognitif

Certains répondants disent utiliser des techniques de recadrage cognitif¹¹ pour les aider à s'adapter. Ces techniques consistent à se comparer à soi-même et à souligner les aspects positifs de son expérience. Par exemple, l'une des participantes a expliqué comment son expérience avait fait d'elle une personne plus forte :

... accepter ce qui m'est arrivé et faire en sorte que ça m'aide à être plus forte parce que cela fait partie de ce que je suis.

3.5.2 Stratégies d'adaptation négatives

Quoique plusieurs répondants utilisent des moyens positifs pour les aider à réduire les effets de la violence et/ou de l'agression sexuelle, des moyens négatifs étaient également employés. Parmi les survivants d'ASA, plusieurs (n = 13) ont eu recours à des stratégies d'adaptation positives de même que négatives; neuf (9) répondants ont déclaré n'avoir utilisé que des stratégies d'adaptation positives et seulement trois (3) répondants ont déclaré n'avoir utilisé que des stratégies négatives. La majorité des survivants d'ASA (n = 15) ont déclaré avoir utilisé des stratégies d'adaptation positives de même que négatives et seulement trois participants ont déclaré avoir utilisé seulement des stratégies positives ou des stratégies négatives.

Les stratégies d'adaptation négatives adoptées par les participants comprenaient les comportements de dépendance, les actes autodestructeurs, les tentatives de suicide, l'évitement et l'agression.

Les comportements de dépendance

La stratégie d'adaptation négative la plus fréquente mentionnée par les victimes de violence sexuelle durant l'enfance et d'agression sexuelle à l'âge adulte était les comportements de dépendance, dont l'alcool, les drogues, l'usage du tabac, l'abus des médicaments en vente libre¹² et le jeu. L'abus d'alcool était particulièrement important comme mécanisme d'adaptation, en particulier parmi les victimes d'agression sexuelle à l'âge adulte. Plusieurs répondants ont raconté avoir commencé à consommer des drogues et de l'alcool parce qu'elles ne savaient pas comment réagir à leur expérience. Tous les répondants, sauf un, qui ont commencé à boire de l'alcool et à consommer des drogues pour réduire les effets de l'abus sexuels subi durant l'enfance ont continué d'utiliser ces mêmes expédients pour réagir à une agression sexuelle subie à l'âge adulte.

¹¹ Dans le présent contexte, le recadrage cognitif consiste à changer la façon dont une personne réfléchit à ses expériences traumatiques. Par exemple, une personne peut d'abord adopter le terme « victime » pour parler d'elle-même, car ce terme indique qu'on ne peut la blâmer, puis elle peut adopter le terme « survivant » « parce que ce terme est associé à la force, au rétablissement et à un esprit combattif » (Hill 2009, 45). Une autre technique de recadrage cognitif consiste à souligner les aspects positifs qui accompagnent le fait d'avoir survécu à une expérience traumatique.

¹² Tous les répondants qui utilisaient des médicaments d'ordonnance abusaient de ces drogues.

Les actes autodestructeurs

Outre l'abus d'alcool et d'autres drogues, les répondants ont mentionné d'autres formes d'actes autodestructeurs non suicidaires. Certains de ces actes consistaient dans l'hyperphagie, le vagabondage sexuel, les conduites sexuelles inappropriées à un âge précoce et le fait de s'infliger des brûlures. L'utilisation d'actes autodestructeurs comme mécanismes d'adaptation était plus fréquente chez les victimes de violence sexuelle durant l'enfance, en particulier les conduites sexuelles inappropriées. L'une des répondantes décrit son comportement de la manière suivante :

OK, [...] eh bien j'avais l'habitude de brûler [...] de me brûler... et par exemple sur mon visage [...] eh bien [...] qu'est-ce que je faisais d'autre [...] comme, en devenant grande, comme [...] je ne sais pas [...] j'avais vraiment besoin de l'attention des gars, comme, en devenant grande... Alors j'avais des comportements sexuels non souhaitables et... je me sentais réellement [...] sans émotion comme c'est juste comme si j'étais juste [...] exagérément sexuelle et [...] ça me faisait me sentir bien à propos de moi-même, mais par la suite comme je voulais ça mais ensuite je me sentais triste à cause de ça.

[Traduction]

Les tentatives de suicide

Plusieurs répondants ont révélé aussi avoir tenté de se suicider pour résoudre leur problème. Un participant a raconté comment elle avait réagi à la VSE :

J'ai tenté de me suicider plusieurs, plusieurs fois... pour m'éloigner de lui et pour m'éloigner de tout le monde. [Traduction]

L'évitement/le blocage des souvenirs de l'expérience

Une autre manière de fuir la douleur consécutive à un incident de violence sexuelle et/ou une agression sexuelle est d'éviter de penser à sa victimisation et de bloquer les souvenirs de la victimisation. Cette stratégie d'adaptation était plus fréquemment mentionnée par les survivants de VSE que d'ASA. L'une des répondantes s'est exprimée ainsi :

[...] tu vas juste quelque part ailleurs dans ta tête. Comme si tu sortais, tout juste comme si tu allais quelque part. [Traduction]

Agressivité

Certains répondants ont raconté qu'ils se comportaient agressivement envers d'autres comme stratégie d'adaptation. Cette stratégie a été mentionnée par les victimes de VSE de même que par les victimes d'ASA. L'une des survivantes d'une ASA qui connaissait encore son agresseur, se comportait ainsi envers l'agresseur.

3.6 Système de justice pénale

Les répondants ont également été interrogés sur le système de justice pénale. On leur a d'abord demandé comment ils avaient été renseignés sur le système de justice pénale et s'ils avaient confiance dans ce système. Des questions portaient également sur les expériences personnelles du système de justice pénale, notamment, pour ceux qui avaient signalé la violence sexuelle, s'ils étaient tenus informés au cours du processus de justice pénale et, pour ceux dont les cas avaient donné lieu à procès, les détails du procès.

3.6.1 Apprendre à connaître le système de justice pénale

Comme il ressort du tableau ci-dessous, les répondants ont été renseignés sur le système de justice pénale par différentes sources et différents véhicules. Selon les répondants, les sources d'information les plus fréquentes sur le système de justice pénale étaient les médias et la police.

TABLEAU 3. SOURCES D'INFORMATION SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

Source d'information sur le SJP	Nombre de répondants
Médias	7
Autres ¹³	6
Police	5
Services aux victimes	4
Famille	4
Amis	4

Source : Enquête auprès des personnes ayant survécu à la violence sexuelle, 2009
Les N sont de 18 et 19.

3.6.2 Confiance dans le système de justice pénale

Il a également été demandé aux répondants d'évaluer leur degré de confiance dans la police, dans le processus judiciaire et dans le système judiciaire en général. Comme on peut le voir dans le tableau 4 ci-dessous, la majorité des répondants n'avaient pas confiance dans ces éléments.

TABLEAU 4. DEGRÉ DE CONFIANCE DES RÉPONDANTS À L'ÉGARD DU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE¹⁴

	Très confiant	Plutôt confiant	Pas très confiant	Pas confiant du tout	Ne sais pas
Police	2 (7 %)	5 (16 %)	15 (48 %)	6 (19 %)	3 (10 %)
Processus judiciaire	3 (9 %)	3 (9 %)	12 (36 %)	10 (30 %)	5 (15 %)
Système de justice pénale en général	1 (3 %)	5 (17 %)	6 (20 %)	13 (43 %)	5 (17 %)

Source : Enquête auprès des personnes ayant survécu à la violence sexuelle, 2009
Les N vont de 30 à 34.

¹³ « Autre » comprend les tribunaux, le bouche-à-oreille et les collègues de travail.

¹⁴ Il est possible que l'addition des pourcentages ne donne pas 100 % en raison des arrondissements.

3.6.3 Se tenir au courant tout le long du processus de justice pénale

Dans l'ensemble, 15 répondants ont signalé à la police, soit eux-mêmes, soit par une autre personne, soit la violence sexuelle dont ils avaient été victimes durant leur enfance, soit l'agression sexuelle dont ils avaient été victimes à l'âge adulte. Parmi ces 15 personnes, la plupart (n = 11) ont été tenues informées durant tout le processus de justice pénale. Certains répondants ont dit avoir reçu des renseignements de plusieurs sources. Le véhicule le plus fréquent par lequel les répondants étaient tenus informés était la police (n = 9), lors d'une rencontre en personne, par téléphone ou par d'autres voies multiples. Les autres sources de renseignements comprenaient les procureurs de la Couronne, les services d'aide aux victimes, les conseillers, les travailleurs auprès des tribunaux et les docteurs et les infirmiers.

3.6.4 Information sur le procès et communication des dossiers de tiers

Neuf (9) cas ont donné lieu à un procès criminel. L'accusé a été condamné à l'issue de quatre de ces procès, l'accusé n'a pas été jugé coupable ou la cause a été rejetée à l'issue de quatre des procès et, pour la cause qui reste, le répondant ne connaissait pas l'issue du procès. Dans quatre des procès, la défense a demandé la communication de dossiers de tiers. Dans toutes les causes, les dossiers demandés étaient ceux de médecins. Dans l'une des causes, les procédures se sont terminées avant la communication des dossiers. Dans les trois causes restantes, on ne sait pas si les dossiers ont été communiqués, car le répondant ne le savait pas ou il n'a pas répondu à la question.

3.7 Suggestions

On a demandé aux répondants, dans le cadre de trois questions ouvertes, de formuler des suggestions pour les survivants de VSE et d'ASA ainsi que pour le système de justice pénale. On leur a demandé ce que les victimes d'agression sexuelle avaient besoin de savoir sur le système de justice pénale, ce qui était selon eux la meilleure manière de partager cette information et comment le système de justice pénale pourrait mieux répondre aux besoins survivants de violence sexuelle.

3.7.1 Ce que les survivants ont besoin de savoir sur le système de justice pénale

Les conseils donnés par les répondants quant à ce que les survivants d'agression sexuelle doivent savoir sur le système de justice pénale reflètent les difficultés inhérentes que les victimes et les témoins rencontrent dans le système de justice. Les répondants ont indiqué que les survivants devraient avoir conscience des points suivants sur le système de justice pénale :

- Il s'agit d'un processus long.
- Il s'agit d'un processus difficile pour diverses raisons : le survivant doit faire face à l'accusé et la défense peut essayer de blâmer le survivant.
- L'audience est publique.
- Il n'y a pas de loi sur la prescription en ce qui a trait au signalement la violence sexuelle ou de l'agression sexuelle.

Des répondants ont en outre souligné que les survivants devraient savoir que le système de justice pénale est là pour les aider, pour leur permettre de rester forts et de signaler les incidents de violence sexuelle dont ils ont été victimes. Un participant a écrit ce qui suit :

*Dénoncez le crime. Dès qu'il arrive et, si personne n'écoute, persistez à le dénoncer.
Ne reculez pas et n'ayez pas peur.*

3.7.2 Informer les survivants

On a également demandé aux survivants quelle serait, à leur avis, la meilleure manière de diffuser l'information ci-dessus auprès des survivants d'agression sexuelle. Le véhicule le plus souvent suggéré pour communiquer l'information auprès des survivants d'agression sexuelle était les programmes scolaires et les conseillers scolaires. Les répondants ont recommandé un certain nombre d'autres véhicules, dont les suivants :

- Les centres d'aide aux victimes d'une agression sexuelle
- Les groupes d'aide
- Les brochures et les affiches
- Les discussions face-à-face
- Les séances d'information
- Les établissements collectifs (par ex. les halte-accueil, les bibliothèques, les centres récréatifs)
- L'Internet
- Les professionnels qui travaillent auprès des victimes

3.7.3 Comment le système de justice pénale pourrait-il mieux répondre aux besoins des survivants?

Enfin, on a demandé aux participants de suggérer des façons par lesquelles le système de justice pénale pourrait mieux répondre aux survivants de violence sexuelle. Les suggestions des répondants peuvent se regrouper sous trois thèmes principaux : le soutien; l'aide pour s'y retrouver dans le système de justice pénale et l'équilibre entre les traitements respectifs des survivants et des accusés.

3.7.3.1 Soutien

Il est ressorti clairement des suggestions des participants que les survivants de violence sexuelle ont besoin de davantage de soutien. Les suggestions comprenaient les suivantes :

- Donner des cours dans les écoles sur la prévention de la violence sexuelle.
- Prévoir du soutien communautaire, comme des travailleurs de soutien culturels et des aînés.
- Permettre aux survivants de discuter de leurs expériences et de leurs émotions.
- Faire en sorte que les procureurs et la police passent davantage de temps avec les survivants.
- Dispenser davantage de suivi aux survivants après la conclusion du procès.
- Prévoir des conseillers féminins pour les survivantes de violence sexuelle plutôt que des conseillers masculins.

3.7.3.2 Aide pour s'y retrouver dans le système de justice pénale

Les participants ont également suggéré de faire en sorte que les survivants disposent de l'aide et de l'information dont ils ont besoin pour s'y retrouver dans le système de justice pénale. Les suggestions comprenaient les suivantes :

- Utiliser un langage de base pour expliquer les termes juridiques.
- Mettre un traducteur à la disposition de ceux qui en ont besoin.
- Diffuser l'information par divers véhicules, dont les affiches et les réunions.
- Dire aux survivants ce à quoi ils doivent s'attendre.
- Assurer la confidentialité pour les survivants et faire en sorte que l'audience ne soit pas publique.
- Donner des cours sur le système de justice pénale à l'école.

3.7.3.3 Équilibre entre les traitements respectifs des survivants et des accusés

De nombreux répondants ont exprimé leurs frustrations en ce qui trait à l'injustice qu'ils perçoivent entre les traitements respectivement accordés au survivant et à l'accusé par le système de justice pénale. Certains répondants avaient le sentiment que les survivants sont blâmés, alors que les accusés ne sont pas punis ou que, lorsqu'ils le sont, la peine ne tient pas compte de la gravité du crime.

4. Conclusion

L'objectif de l'enquête était d'étudier les expériences des survivants de violence sexuelle dans l'un des territoires du Canada. Les répondants ont partagé leurs expériences vécues en tant que victimes de violence sexuelle et/ou d'agression sexuelle et un grand nombre de participants ont été victimes de VSE et d'ASA. De plus, ils ont décrit les effets émotionnels difficiles de leurs expériences. Les participants ont également décrit les mécanismes, aussi bien positifs que négatifs, qu'ils utilisent pour réduire ces effets. Un grand nombre des effets de la violence sexuelle et des mécanismes d'adaptation décrits par les survivants correspondent aux constatations des recherches antérieures.

Il est ressorti de l'étude que, conformément à d'autres recherches sur l'examen du signalement de la violence sexuelle, la majorité des survivants de VSE et d'ASA ne signalaient pas à la police la violence sexuelle dont ils étaient victimes. Les participants ont donné diverses raisons pour cela, les plus fréquemment données étant la honte et la gêne, la crainte de n'être pas cru, la peur du délinquant et le fait qu'ils ne savaient pas qu'ils pouvaient signaler la violence sexuelle. Un exemple d'une façon de remédier à ces préoccupations est de mieux renseigner les personnes de tous âges sur la violence sexuelle en leur faisant comprendre que les victimes ne sont pas à blâmer et que le système de justice pénale est là pour les aider. Il est également important de se concentrer sur les raisons pour lesquelles les participants ont choisi de signaler les incidents de violence sexuelle et agressions dont ils ont fait l'objet. Par exemple, plusieurs participants ont indiqué avoir signalé le crime pour remédier à des sentiments négatifs et pour agir. Les premiers intervenants pourraient expliquer aux survivants les effets positifs du signalement, ce qui pourrait mener les survivants à se sentir davantage capables de dénoncer l'incident.

Les répondants ont partagé leurs expériences et exprimé leurs points de vue en ce qui a trait au système de justice pénale. Les résultats indiquent que les répondants ont obtenu des renseignements sur le système de justice pénale par divers canaux, dont les plus courants étaient les médias et la police. Il est toutefois clairement ressorti des entrevues que plusieurs des répondants ne comprenaient pas le système de justice pénale, la façon dont il fonctionne et qui il fait intervenir. Cela met en lumière l'importance de diffuser des renseignements culturellement adaptés pour améliorer la compréhension du fonctionnement du système de justice, ce qui pourrait par la suite avoir pour effet d'augmenter la probabilité que les survivants dénoncent les crimes.

Bien que la compréhension du système de justice pénale soit très importante pour les victimes et les témoins, les études montrent que les traumatismes, tels que ceux qui résultent d'une agression sexuelle, ont une incidence sur l'apprentissage (voir McDonald 2000, 2002; Horsman 1999). Le traumatisme peut donner lieu à de nombreuses conséquences cognitives négatives, dont les problèmes de mémoire, la difficulté à prendre des décisions, une plus grande propension à subir l'influence sociale, la désorientation, les problèmes de concentration, autant d'effets qui ont une incidence sur l'apprentissage (Horsman 1999, Rundle et Ysabet-Scott 1995). Étant donné l'incidence du traumatisme sur l'apprentissage, il y aura des individus qui ne comprendront pas ou ne retiendront pas les renseignements qui leur seront donnés par les fournisseurs de services aux victimes. Une formation sur l'incidence du traumatisme sur l'apprentissage devrait être donnée aux services aux victimes et aux autres professionnels du système de justice pénale afin de les rendre davantage capables de donner des renseignements de manière à ce que les survivants puissent comprendre, retenir et utiliser les renseignements dont ils ont besoin pour faire des choix éclairés relativement à leur rôle dans le système de justice pénale.

Très peu de répondants ont signalé la violence sexuelle et/ou l'agression sexuelle à la police et encore moins de répondants ont participé au système de justice. Les personnes qui ont eu affaire au système de justice ont connu divers résultats et la plupart de celles qui ont participé ont été tenues informées durant tout le processus, principalement par la police. Dans l'ensemble, toutefois, la majorité des répondants n'avaient pas confiance dans le système de justice, y compris dans la police ou dans le processus judiciaire.

Les répondants ont également formulé des suggestions sur ce que les survivants de violence sexuelle devraient savoir sur le système de justice pénale. Les conseils donnés aux survivants reflétaient les difficultés inhérentes que les victimes et les témoins rencontrent dans le système de justice pénale. Par exemple, certains participants ont déclaré qu'il s'agit d'un long processus, tandis que d'autres ont souligné le fait que le système de justice existe pour aider les victimes. Un certain nombre de suggestions avaient également trait à la façon de mieux communiquer ces renseignements aux survivants. L'importance de prévoir un enseignement sur la violence sexuelle dans les programmes scolaires a été soulignée par un certain nombre de répondants. Les participants ont également insisté sur le fait que tous devraient être sensibilisés à la violence sexuelle.

Enfin, on a demandé aux participants comment le système de justice pénale pourrait mieux répondre aux survivants de violence sexuelle. Un certain nombre de suggestions ont été données, qui faisaient état de trois thèmes : un soutien accru, une aide accrue pour se diriger dans le

système de justice pénale et l'équilibre des traitements respectivement accordés aux survivants et aux accusés. Ce dernier point met en lumière le fait que certaines victimes ont besoin de recevoir des renseignements sur la façon dont les décisions de mise en accusation et de condamnation sont faites et les raisons pour lesquelles une peine déterminée est imposée. En étant mieux informé de la façon dont le système de justice pénale fonctionne, des facteurs que les procureurs prennent en compte pour décider s'il y a lieu de déposer des accusations ainsi que des facteurs que le juge évalue pour déterminer s'il y a lieu de déclarer coupable un délinquant et quelle peine lui imposer, le survivant pourrait avoir moins tendance à percevoir le système comme injuste. Étant donné le rôle qui est le leur pour aider les victimes dans le Nord, les coordinateurs des témoins de la Couronne et les services aux victimes pourraient engager des discussions plus complètes sur la façon dont ces décisions sont prises.

L'étude a mis en lumière l'importance des questions culturelles. Par exemple, certains répondants ont mentionné les croyances et les normes culturelles qui interviennent lorsqu'ils envisagent de dénoncer les abus dont ils ont été victimes. De plus, les entrevues ont fait ressortir l'existence de barrières de langue. Ces barrières de langue peuvent également avoir une incidence sur le manque de compréhension du système judiciaire, qui était manifeste dans les entrevues, en raison du fait que l'anglais n'est pas la première langue de certaines victimes et du « jargon juridique » utilisé dans le système de justice. Les facteurs culturels et langagiers sont importants à prendre en considération pour dispenser de l'aide aux survivants; ces facteurs montrent qu'il est important de dispenser une aide culturellement adaptée et de donner des renseignements dans une langue que les personnes comprennent.

Il est important de noter que, comme l'étude portait sur un petit échantillon, les résultats ne peuvent pas être généralisés à tous les survivants de violence sexuelle dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada. Les expériences dont il est fait état dans l'enquête ne reflètent pas nécessairement celles de tous les survivants de violence sexuelle dans le Nord ou des survivants de violence sexuelle en général. Afin d'atteindre à une compréhension plus complète des expériences des survivants de violence sexuelle dans le Nord canadien, la recherche future devrait porter sur des survivants dans les trois territoires.

Les conclusions de la présente étude mettent en relief des points importants touchant aux expériences des survivants de violence sexuelle dans le Nord canadien. En comprenant mieux les expériences et les besoins des survivants de violence sexuelle, toutes les parties concernées pourront mieux œuvrer à répondre à ces besoins.

Références

- Brennan, S. 2011. *La victimisation avec violence chez les femmes autochtones dans les provinces canadiennes*. Catalogue de Juristat n° 85-002-X. Ottawa (Ontario) : Statistiques Canada. Consulté pour la dernière fois le 4 décembre 2013 à l'adresse : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11439-fra.pdf>
- Classen, C.C., Palesh, O.G. et Aggarwal, R. 2005. Sexual revictimization: A review of the empirical literature. *Trauma, Violence and Abuse* 6: 103.
- Desai, S., I. Arias, M.P. Thompson et K.C. Basile. 2002. Childhood victimization and subsequent adult revictimization assessed in a nationally representative sample of women and men. *Violence and Victims* 17: 639.
- Elliott, D.M., D.S. Mok et J. Briere. 2004. Adult sexual assault: Prevalence, symptomatology, and sex differences in the general population. *Journal of Traumatic Stress* 17: 203.
- Hattem, T. 2000. *Enquête auprès de femmes qui ont survécu à une agression sexuelle*. Ottawa (Ontario) : Statistiques Canada. Consulté pour la dernière fois le 4 décembre 2013 à l'adresse : http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr00_4/rr00_4.pdf
- Hill, J.K. 2009. *Guide de traitement des victimes d'actes criminels : application de la recherche à la pratique clinique, deuxième édition*. Ottawa (Ontario) : Ministère de la Justice Canada. Consulté pour la dernière fois le 4 décembre 2012 à l'adresse : <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rech-res/tdm-toc.html>
- Horsman, J. 1999. *Too Scared to Learn: Women, Violence and Education*. Toronto: McGilligan Books.
- McDonald, S. 2000. *The Right to Know: Women, Ethnicity, Violence and Learning about the Law*. Thèse de doctorat, Ontario Institute for Studies in Education of the University of Toronto.
- McDonald, S. 2002. Learning about the Law: Immigrant Women, Violence and Rights. *The Canadian Journal for the Study of Adult Education* 16:73.
- McDonald, S., A. Wobick et J. Graham. 2004. *Projet de loi C-46: Demandes de communication de dossiers à la suite de l'arrêt Mills, examen de la jurisprudence*. Ottawa (Ontario) : Ministère de la Justice Canada. Consulté pour la dernière fois le 4 décembre 2012 à l'adresse : http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/ajc-ccs/rr06_vic2/rr06_vic2.pdf
- Mullers, E.S. et M. Dowling. 2008. Mental health consequences of child sexual abuse. *British Journal of Nursing* 17: 1428.
- Ogloff, J.R.P., M.C. Cutajar, E. Mann et P. Mullen. 2012. Child sexual abuse and subsequent offending and victimization: A 45 year follow-up study. *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice, No. 440*. Canberra, Australie: Australian Institute of Criminology. Consulté

pour la dernière fois le 4 décembre 2013 à l'adresse :

http://www.aic.gov.au/media_library/publications/tandi_pdf/tandi440.pdf

Perreault, S. 2011. *La victimisation avec violence chez les Autochtones dans les provinces canadiennes, 2009*. Produit n° 85-002-X au catalogue Juristat. Ottawa (Ontario) : Statistiques Canada. Consulté pour la dernière fois le 4 décembre 2013 à l'adresse :

<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11415-fra.pdf>

Perreault, S. et S. Brennan. 2010. *La victimisation criminelle au Canada, 2009*. Produit no 85-002-X au catalogue Juristat. Ottawa (Ontario) : Statistiques Canada. Consulté pour la dernière fois le 4 décembre 2013 à l'adresse :

<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010002/article/11340-fra.pdf>

Perreault, S. et T. Hotton Mahony. 2012. *La victimisation criminelle dans les territoires, 2009*. Produit no 85-002-X. Ottawa (Ontario) : Statistiques Canada. Consulté pour la dernière fois le 4 décembre 2013 à l'adresse :

<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2012001/article/11614-fra.pdf>

Rundle, L. B. et N. Ysabet-Scott. 1995. Violence: A Barrier to Our Education. *Women's Education* 11:5.

Wathen, N. 2012. *La victimisation avec violence : répercussion sur la santé des femmes et des enfants : Rapport final*. Ottawa (Ontario) : Ministère de la Justice Canada. Consulté pour la dernière fois le 4 décembre 2013 à l'adresse : http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/rr12_12/rr12_12.pdf.

Annexe A

Guide d'entrevue - Victimes de violence sexuelle et d'agression sexuelle

Essayez de mettre le répondant à l'aise et de nouer un lien avec lui. Comment allez-vous aujourd'hui? Quel temps fait-il? Et ainsi de suite. Puis remerciez-le sincèrement d'avoir pris le temps de participer à l'étude, étant donné en particulier la nature sensible du crime dont il a été victime.

Veillez rappeler au répondant l'information qui lui a été donnée jusque là. Vous souvenez-vous de l'information que les conseillers vous ont donnée et qui est contenue dans la feuille d'information. Je vais récapituler brièvement : l'objectif principal de l'étude est de comprendre votre expérience de victime d'un incident de violence et d'une agression sexuelle, de cerner les impacts de ces incidents et agressions, les pratiques de signalement et de déterminer votre degré de confiance général envers le système de justice pénale. Vous devez de plus savoir que les renseignements que vous nous donnerez resteront confidentiels et anonymes comme cela est dit dans le formulaire de consentement. De plus, si vous éprouvez de la détresse ou que vous vous sentez mal à l'aise durant l'entrevue, veuillez savoir que vous pouvez sauter une question ou arrêter l'entrevue en tout temps. Pour prévoir cette possibilité, avant de commencer l'entrevue, il sera convenu avec le répondant d'un mot pour indiquer son besoin d'arrêter.

J'aimerais vous rappeler que vous pourrez obtenir des conseils de votre centre après l'entrevue si vous en avez besoin. Avez-vous des questions quelconques avant de commencer l'entrevue? Êtes-vous suffisamment à l'aise pour commencer? Il serait bien de commencer par des questions à propos de renseignements de base comme votre âge, votre état matrimonial etc.

Données démographiques

1. Quel est votre âge? _____
2. Quel est votre état matrimonial?
 1. Célibataire
 2. Fréquentations
 3. Conjoint de fait
 4. Légalement marié(e)
 5. Séparé(e) mais encore légalement marié(e)
 6. Divorcé(e)
 7. Veuf (veuve)
3. Êtes-vous né(e) hors du Canada?
 0. Non (*Passez à la question 5.*)
 1. Oui
4. Où êtes-vous né(e)? _____
5. Quelle est votre ethnicité?
 1. Autochtone

- 2. Blanc/Caucasien
- 3. Chinois
- 4. Asiatique du Sud (Indes orientales, Pakistan, Sri Lanka etc.)
- 5. Noir
- 6. Philippin
- 7. Latino-Américain
- 8. Asiatique du Sud-Est (Vietnam, Cambodge, Malaisie, Laos etc.)
- 9. Arabe
- 10. Asiatique de l'Ouest (Iran, Afghanistan etc.)
- 11. Coréen
- 12. Japonais
- 98. Autre _____

6. Pendant combien de temps avez-vous vécu au Canada? _____

7. Quelle est votre orientation sexuelle?

- 1. Hétérosexuelle
- 2. Homosexuel/lesbienne
- 3. Bisexuelle
- 98. Autre _____

8. Avez-vous une déficience physique?

- 0. Non
- 1. Oui

9. Pourriez-vous me dire le niveau d'étude le plus élevé que vous avez atteint?

- 0. Aucune étude
- 1. Élémentaire/primaire
- 2. École secondaire
- 3. Un peu d'étude universitaire/collégiale
- 4. J'ai obtenu un diplôme/un certificat/je suis apprenti
- 5. J'ai obtenu un diplôme universitaire
- 6. J'ai obtenu une maîtrise
- 7. J'ai obtenu un doctorat

10. Au cours de la semaine dernière, combien d'heures avez-vous passé à faire du travail de maison non rémunéré, par exemple pour prendre soin des enfants, de personnes âgées ou de la famille?

- 0. Aucune
- 1. Moins de 5 heures
- 2. De 5 à 9 heures
- 3. De 10 à 19 heures
- 4. 20 heures ou plus

11. Au cours de la semaine dernière, combien d'heures avez vous passé à faire un travail rémunéré?

- 0. Aucune (*veuillez passer à la question 13*)
- 1. Moins de 5 heures
- 2. De 5 à 9 heures
- 3. De 10 à 19 heures
- 4. 20 heures ou plus

12. L'année dernière, pendant la plupart des semaines, avez-vous travaillé

- 1. À temps partiel
- 2. À temps plein
- 97. Sans objet

13. L'année dernière, à combien s'est élevé votre revenu annuel personnel?

- Moins de 15 000 \$
- De 15 000 \$ à 25 000 \$
- De 25 000 \$ à 35 000 \$
- De 35 000 \$ à 45 000 \$
- De 45 000 \$ à 55 000 \$
- Plus de 55 000 \$

VIOLENCE SEXUELLE DURANT L'ENFANCE

Les questions suivantes portent sur la violence sexuelle subie durant l'enfance. Je sais bien que cela exige de vous souvenir de moments difficiles liés à l'abus. N'hésitez pas à prendre une pause ou à vous arrêter si vous en avez besoin.

Anamnèse de la violence sexuelle durant l'enfance

14. Avez-vous été victime de violence sexuelle quand vous étiez enfant?

0. Non (Veuillez passer à la question 38)

1. Oui

15. La violence sexuelle s'est-elle produite :

0. une seule fois

1. plusieurs fois

Description d'un incident de violence sexuelle

Si plusieurs incidents ont eu lieu, veuillez demander aux répondants de parler d'un incident qu'ils ont particulièrement en tête afin de répondre aux quelques questions suivantes.

16. Quel âge aviez-vous lorsque la violence sexuelle a commencé? _____

17. Connaissiez-vous le délinquant?

0. Non

1. Oui (*Si oui, veuillez préciser la nature de votre relation avec le délinquant? Était-ce un membre de votre famille, un ami, une simple connaissance etc.?*)

2. Est-ce que des membres de votre famille ou de votre collectivité pensaient que vous aviez une relation avec l'accusé ou ont fait le commentaire que vous aviez une relation avec l'accusé?

18. Si vous vous en sentez capable, pourriez-vous décrire la violence sexuelle dont vous avez été victime durant l'enfance?

19. Vous souvenez-vous s'il y a eu des menaces verbales explicites contre votre sécurité à l'époque ou aux époques des incidents?

0. Non

1. Oui

20. Vous souvenez-vous s'il y a eu des menaces verbales explicites contre la sécurité d'autres personnes à l'époque ou aux époques des incidents?

0. Non

1. Oui

21. La force physique a-t-elle été utilisée lorsque la violence sexuelle a été commise?

0. Non

1. Oui

22. Avez-vous subi des blessures physiques en conséquence de la violence sexuelle?

0. Non (*Veillez passer à la question 25*)

1. Oui, du type _____

23. Si vous vous en sentez capable, pourriez-vous préciser la nature de la blessure physique?

24. Avez-vous reçu des soins médicaux relativement à la violence sexuelle?

0. Non

1. Oui, du type _____

25. Un type quelconque d'arme a-t-il été utilisé lors de l'incident de violence sexuelle, comme un couteau ou un pistolet?

0. Non

1. Oui (type) _____

26. Pensez-vous avoir été drogué(e) sans le savoir avant la violence sexuelle?

0. Non (*Veillez passer à la question 30*)

1. Oui

27. Qu'est-ce qui vous fait penser que vous avez été drogué(e)?

28. Pourriez-vous s'il vous plaît nous dire la façon dont vous pensez que vous avez été drogué(e)? (Le lieu, au moyen d'une boisson, etc.)

29. Avez-vous subi des examens médicaux pour déterminer le type de drogue qui a été utilisé? Veuillez expliquer.

Dommages psychologiques ou émotionnels et mécanismes d'adaptation

Les prochaines questions portent sur l'impact que l'agression sexuelle a eu sur vous.

30. Avez-vous subi des dommages émotionnels et/ou psychologiques à cause de la violence sexuelle, comme la dépression et/ou l'angoisse?

0. Non (*Veuillez passer à la question 34*)

1. Oui

31. Pourriez-vous préciser le traumatisme émotionnel/psychologique que vous avez subi?

32. Veuillez décrire de quelles façons vous avez cherché à surmonter le traumatisme? Veuillez vous interroger sur les stratégies d'adaptation aussi bien négatives que positives, par exemple le bénévolat ou les activités religieuses.

33. Est-ce que vous aviez des gens qui vous soutenaient, par exemple des amis, des membres de votre famille, dans votre vie à cette époque? Si oui, pourriez-vous préciser?

Pratiques de signalement

Un grand nombre de victimes de violence sexuelle ne signalent pas le crime à la police. Pour cette raison, il est important de vous poser des questions sur vos propres pratiques de signalement.

Les facteurs qui influent sur les pratiques de signalement

34. Avez-vous signalé l'incident de violence sexuelle à la police?

- 0. Non
- 1. Oui (*Veillez passer à la question 36*)
- 2. J'envisage actuellement la possibilité de le faire

35. Quels facteurs ont influé sur votre décision de NE PAS dénoncer la violence sexuelle à la police? **Veillez poser des questions sur l'intimidation culturelle, par exemple des mauvais soins médicaux ou tout autre type d'intimidation.**

Veillez passer à la question 38

36. Quels facteurs ont influé sur votre décision de signaler le crime à la police?

37. Combien de temps s'est écoulé entre l'incident et le moment où vous l'avez signalé?

AGRESSION SEXUELLE À L'ÂGE ADULTE

Merci encore de bien vouloir discuter avec moi de ces questions très personnelles. Les questions suivantes porteront sur ce que vous avez vécu à l'âge adulte. Avez-vous des questions avant que nous commençons l'entrevue?

Anamnèse de l'agression sexuelle subie à l'âge adulte (signalée, si l'agression n'est pas signalée, parlez de l'incident ou de l'événement le plus grave pour lequel vous fréquentez le centre)

38. Avez-vous subi une agression sexuelle à l'âge adulte?

0. Non (*Veillez passer à la question 62*)
 1. Oui

39. L'agression sexuelle a-t-elle eu lieu :

0. une seule fois
 1. plusieurs fois

S'il y a eu plusieurs incidents, veuillez demander aux participants de parler d'un incident qu'il a particulièrement en tête afin de répondre aux questions suivantes.

40. Quel âge aviez-vous lorsque l'agression sexuelle a eu lieu? _____

41. Connaissiez-vous le délinquant?

0. Non
 1. Oui (*Si oui, veuillez préciser la nature de votre relation avec le délinquant? Était-ce un conjoint, un petit ami, un ami, une simple connaissance, un membre de votre famille etc.?*)
 2. Est-ce que des membres de votre famille ou de votre collectivité pensaient que vous aviez une relation avec l'accusé ou ont-ils fait le commentaire que vous aviez une relation avec l'accusé?

42. Si vous vous en sentez capable, pourriez-vous décrire l'agression sexuelle dont vous avez été victime à l'âge adulte?

43. Vous souvenez-vous s'il y a eu des menaces verbales explicites contre votre sécurité à l'époque ou aux époques des incidents?

0. Non

1. Oui

44. Vous souvenez-vous s'il y a eu des menaces verbales explicites contre la sécurité d'autres personnes à l'époque ou aux époques des incidents?

0. Non

1. Oui

45. La force physique a-t-elle été utilisée lorsque l'agression sexuelle a eu lieu?

0. Non

1. Oui

46. Avez-vous subi des blessures physiques en conséquence de l'agression sexuelle?

0. Non (*Veillez passer à la question 49*)

1. Oui, Type _____

47. Si vous vous en sentez capable, pourriez-vous préciser la nature de la blessure physique?

48. Avez-vous reçu des soins médicaux relativement à l'agression sexuelle?

0. Non

1. Oui, Type _____

49. Un type quelconque d'arme a-t-il été utilisé lors de l'agression sexuelle, comme un couteau ou un pistolet?

0. Non

1. Oui (type) _____

50. Pensez-vous qu'on vous a drogué(e) sans que vous le sachiez avant l'agression sexuelle?

0. Non (*Veillez passer à la question 54*)

1. Oui

51. Qu'est-ce qui vous fait penser que vous avez été drogué(e)?

52. Pourriez-vous s'il vous plaît nous dire la façon dont vous pensez que vous avez été drogué(e)? (Le lieu, au moyen d'une boisson, etc.)

53. Avez-vous subi des examens médicaux pour déterminer le type de drogue qui a été utilisé? Veuillez expliquer.

Dommages psychologiques et émotionnels et mécanismes d'adaptation

Les prochaines questions porteront sur l'impact que l'agression sexuelle a eu sur vous.

54. Avez-vous subi des dommages émotionnels et/ou psychologiques à cause de la violence sexuelle, comme la dépression et/ou l'angoisse?

0. Non (*Veuillez passer à la question 58*)

1. Oui

55. Pourriez-vous préciser le traumatisme émotionnel/psychologique que vous avez subi?

56. Veuillez décrire de quelles façons vous avez cherché à surmonter le traumatisme? Veuillez vous interroger sur les stratégies d'adaptation aussi bien négatives que positives, par exemple le bénévolat ou les activités religieuses.

57. Est-ce que vous avez des gens qui vous soutiennent, par exemple des amis, de la famille, dans votre vie? Si oui, pourriez-vous préciser?

Pratiques de signalement

Un grand nombre de victimes d'agression sexuelle ne signalent pas le crime à la police. Pour cette raison, il est important de vous interroger sur vos propres pratiques de signalement.

Les facteurs qui influent sur les pratiques de signalement

58. Avez-vous signalé à la police l'agression sexuelle que vous avez subie à l'âge adulte?

0. Non
 1. Oui (*Veillez passer à la question 60*)
 2. J'envisage actuellement la possibilité de le faire

59. Quels facteurs ont influé sur votre décision de **NE PAS** signaler le crime à la police? **Veillez poser des questions sur l'intimidation culturelle, par exemple des mauvais soins médicaux ou tout autre type d'intimidation.**

Veillez passer à la question 62

60. Quels facteurs ont influé sur votre décision de signaler le crime à la police?

61. Combien de temps s'est écoulé entre l'incident et le moment où vous avez signalé le crime?

Rester informé pendant les procédures du système de justice pénale

Le processus de la justice pénale peut porter à confusion. Les prochaines questions porteront sur la question de savoir si, à votre avis, vous avez été tenu(e) informé(e) durant tout le processus (en général, soit la perception moyenne relativement à l'abus sexuel ou à l'agression sexuelle ou aux deux).

62. Qui vous a tenu informé(e) et comment avez-vous été tenu informé(e)? (Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent.)

0. Personne				
1. La police	<input type="checkbox"/> Face-à-face	<input type="checkbox"/> Téléphone	<input type="checkbox"/> Courriel	<input type="checkbox"/> Lettre
2. La Couronne	<input type="checkbox"/> Face-à-face	<input type="checkbox"/> Téléphone	<input type="checkbox"/> Courriel	<input type="checkbox"/> Lettre
3. Les Services aux victimes	<input type="checkbox"/> Face-à-face	<input type="checkbox"/> Téléphone	<input type="checkbox"/> Courriel	<input type="checkbox"/> Lettre
98. Autre, Type _____	<input type="checkbox"/> Face-à-face	<input type="checkbox"/> Téléphone	<input type="checkbox"/> Courriel	<input type="checkbox"/> Lettre

63. Pourriez-vous me dire l'issue du processus judiciaire?

- 0. Non
- 1. Une condamnation a été obtenue.
- 2. L'accusé n'a pas été reconnu coupable.
- 3. La cause a été rejetée.
- 98. Autre _____

64. Savez-vous s'il y a eu ou s'il y a des négociations de plaidoyer?

- 0. Non
- 1. Oui
- 99. Je ne sais pas

La communication de dossiers

L'accessibilité aux dossiers personnels semble être le principal motif d'inquiétude qui influe sur les pratiques de signalement. Nous aimerions savoir quels facteurs vous ont encouragé(e) à dénoncer le crime ou vous ont découragé(e) à le faire.

Accessibilité aux dossiers personnels

65. Durant le procès, l'accusé a-t-il tenté d'avoir accès à vos dossiers personnels, par exemple vos dossiers de counseling, médicaux, d'emploi ou scolaire?

- 0. Non (*Veillez passer à la question 70*)
- 1. Oui
- 99. Je ne sais pas

66. Quels types de dossier ont été requis? (Veillez cocher toutes les cases appropriées.)

- 1. Dossiers du médecin
- 2. Dossiers de santé mentale
- 3. Dossiers de counseling
- 4. Dossiers des services sociaux
- 5. Dossiers des services aux victimes
- 6. Dossiers d'emploi
- 7. Dossiers scolaires
- 98. Autre _____

67. Les dossiers ont-ils été (en totalité ou en partie) communiqués à l'accusé/à la défense?

- 0. Non (*Veillez passer à la question 70*)
- 1. Oui, ils ont été communiqués en partie.
- 2. Oui, ils ont été entièrement communiqués.
- 99. Je ne sais pas

68. Comment les dossiers ont-ils été utilisés?

69. Qu'est-ce que vous avez pensé de la communication de vos dossiers?

LA CONFIANCE DANS LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

Nous avons presque terminé l'entrevue. Les quelques dernières questions portent sur le degré de votre confiance dans le système de justice pénale ainsi que votre niveau de connaissance de ce système.

Confiance et connaissance, en ce qui a trait au SJC

70. Sur une échelle de 1 à 4, dans laquelle 1 est la note la plus élevée, quel est votre degré de confiance dans la police?

- 1. Je suis très confiant
- 2. Je suis assez confiant
- 3 Je ne suis pas très confiant
- 4. Je ne suis nullement confiant
- 99. Je ne sais pas

71. Sur une échelle de 1 à 4, dans laquelle 1 est la note la plus élevée, quel est votre degré de confiance dans le processus judiciaire?

- 1. Je suis très confiant
- 2. Je suis assez confiant
- 3 Je ne suis pas très confiant
- 4. Je ne suis nullement confiant
- 99. Je ne sais pas

72. Sur une échelle de 1 à 4, dans laquelle 1 est la note la plus élevée, quel est votre degré de confiance dans le système de justice pénale en général?

- 1. Je suis très confiant
- 2. Je suis assez confiant
- 3 Je ne suis pas très confiant
- 4. Je ne suis nullement confiant
- 99. Je ne sais pas

73. Comment avez-vous été mis au courant ou avez-vous entendu parler du système de justice pénale? (Veuillez cocher toutes les cases valables.)

- 1. Un conseiller du centre pour les victimes d'agression sexuelle
- 2. Un conseiller des services aux victimes
- 3. La police
- 4. La Couronne
- 5. Un psychologue
- 6. Un psychiatre
- 8. Un thérapeute
- 9. La famille
- 10. Un ami
- 11. Un docteur

- 12. L'Internet
- 13. Les médias
- 14. Des brochures
- 98. Autre _____

Suggestions

En dernier lieu, cela serait très utile si vous pouviez nous donner des suggestions pour nous aider à concevoir des programmes et politiques appropriés pour les survivants de violence sexuelle et/ou d'agression sexuelle.

74. D'après votre expérience, que pensez-vous que les personnes qui ont été agressées ont besoin de savoir sur le système de justice pénale?

75. D'après votre expérience, quelle serait la meilleure manière de communiquer ces renseignements aux survivants d'agression sexuelle?

76. En vous inspirant de votre expérience, avez-vous des suggestions quant à la façon dont le système de justice pénale pourrait mieux répondre aux besoins des survivants de violence sexuelle?

Merci d'avoir participé à la présente étude.